



Note de synthèse et de recommandations

suite au colloque « Le zéro phyto tient le haut du pavé ! Comment aménager les voiries pour une gestion sans pesticide ? »

du 25/9/18 à Auderghem

Le mardi 25 septembre, la Cellule d'appui zéro pesticide d'Apis Bruoc Sella organisait avec Adalia 2.0 et la commune d'Auderghem, un colloque sur l'aménagement et la gestion des voiries sans pesticide. Parmi la cinquantaine de participants, la plupart étaient des gestionnaires de communes bruxelloises (services espaces verts, travaux, voiries...), mais la présence de communes et associations wallonnes, ainsi que des acteurs régionaux et de l'urbanisme a permis d'enrichir les échanges.

Cette journée a permis de rappeler l'approche de l'échéance pour l'interdiction des pesticides dans tous les espaces publics*, et de faire ressortir plusieurs besoins de la part des gestionnaires, mais aussi des pistes pour permettre aux différents acteurs d'actionner les leviers auxquels ils ont accès, afin d'aboutir à des voiries faciles et peu coûteuses à entretenir sans pesticide.

Trois axes de travail

Dans cette optique, la Cellule d'appui zéro pesticide a identifié trois axes de travail, qu'il est important d'envisager dans cet ordre :

1. Acceptation de la végétation spontanée (communication et sensibilisation des différents acteurs)
2. Aménagement durable des espaces publics, en tenant compte de la contrainte du zéro pesticide
3. Adaptation des pratiques de gestion au zéro pesticide

C'est en effet en réfléchissant dans cet ordre que les chances sont optimales pour aboutir à des changements efficaces et satisfaisants pour tous les acteurs.

Une variété d'acteurs concernés... qui n'en sont pas toujours conscients

Un premier constat important est que beaucoup d'acteurs impliqués dans les aménagements ignorent que leurs décisions ont des conséquences sur la gestion écologique des espaces publics :

- élus communaux ou régionaux avec pour compétence l'aménagement, les travaux ou gestion des espaces publics
- paysagiste, architecte, aménagiste, urbaniste ou formateur de ces métiers
- gestionnaire des voiries chargé du désherbage, du fleurissement, etc.
- impliqué dans une association ou institution actives dans l'aménagement des espaces publics

Tous ces acteurs ont un rôle à jouer pour améliorer la situation. Aménager des espaces faciles à gérer de manière écologique est dans l'intérêt de tous, pour qu'ils soient esthétiques et accueillants à long terme, qu'ils ne coûtent pas cher à entretenir et qu'ils donnent une bonne image de la commune et de leurs concepteurs.

Notons qu'en tant que citoyens, nous sommes tous concernés d'une certaine manière, soit parce que nous avons un trottoir à entretenir, soit en tant qu'usager des voiries.

Les besoins exprimés par les gestionnaires

Des moyens financiers pour la gestion sans pesticide : Des moyens supplémentaires s'avèrent nécessaires pour permettre aux gestionnaires de s'adapter aux obligations de zéro pesticide. Les trois axes de travail identifiés ci-dessus nécessitent des moyens financiers et/ou humains.

Un aménagement concerté des voiries : Maintenant que les pesticides sont proscrits, l'aménagement des voiries doit être adapté et tenir compte de cette nouvelle contrainte. Pour y parvenir, la manière la plus efficace est sans nul doute d'impliquer les gestionnaires dans le processus d'aménagement des espaces publics, afin de bénéficier de leur expérience de terrain et de tenir compte des moyens disponibles en matière d'entretien.

La conciliation du zéro pesticide avec les autres enjeux socio-environnementaux dans les aménagements des voiries : a priori, le zéro pesticide est une contrainte de plus, qui rend difficiles les aménagements durables. Pourtant, la végétalisation des espaces publics est assez facile à mettre en œuvre et répond à cette nouvelle contrainte. De plus, les espaces végétalisés sont aussi une solution à la gestion durable des eaux pluviales et l'accueil de la biodiversité, voir exemples de solutions dans les exposés d'AC Dewez, V. Vanparys, P. Colomb et E. Boonen).

Plus de collaboration de la part des citoyens : l'entretien des trottoirs, qui revient normalement aux riverains, est souvent réalisé par les gestionnaires communaux. Depuis l'abandon des pesticides, cela constitue une charge de travail qui n'est plus tenable. Il convient donc d'informer les citoyens, avec le soutien des politiques, pour que les gestionnaires puissent concentrer leurs efforts sur les espaces qui leur incombent officiellement.

Un changement de regard sur la végétation spontanée : sachant que le zéro pesticide débouche inévitablement sur une plus grande tolérance à la végétation spontanée, il s'avère nécessaire de mettre en place des actions de communication vers les citoyens pour initier un changement de mentalité. Mais le comportement et le discours des élus et de tous les gestionnaires doivent évidemment être cohérents avec cette évolution. L'ensemble des acteurs ont donc un rôle à jouer dans la démarche.¹

Les leviers à actionner pour améliorer la situation

Au niveau des élus communaux et régionaux et des éco-conseillers

- Sensibiliser les acteurs de l'aménagement à la problématique du zéro pesticide
- Faciliter, encourager la concertation entre les gestionnaires et aménagistes
- Mettre en place des actions de communication pour valoriser la végétation spontanée (jouer sur le « capital sympathie » des abeilles)
- Informer les citoyens sur leurs obligations en matière d'entretien des trottoirs
- Développer des projets de végétalisation par les citoyens
- Mutualiser l'achat de machines (ex : camion-brosse)
- Mettre des moyens financiers à disposition des gestionnaires

Au niveau des gestionnaires

- Demander à consulter les plans d'aménagement lorsqu'un projet débute et s'impliquer dans le projet

¹Apis Bruoc Sella organisera un événement sur la communication dans une démarche de zéro pesticide fin 2019. Pour être tenu au courant, contactez info@zeropesticide.brussels.

- Mutualiser l'achat de machines (ex : camion-brosse) et demander des retours d'expérience d'autres gestionnaires
- Solliciter des réunions avec tous les services concernés (environnement, travaux, urbanisme, espaces verts...). Par exemple, mettre en place un groupe de travail pour planifier les changements en matière d'aménagement, qui se réunit une fois par trimestre (ou plus souvent durant les phases décisives des projets d'aménagement).
- S'assurer de la qualité des finitions en discutant avec les entrepreneurs et en suivant les chantiers
- Jouer sur le « capital sympathie » des abeilles pour sensibiliser la population à l'intérêt de la végétation spontanée.

Au niveau des structures concernées par les aménagements publics

- Travailler en concertation avec les gestionnaires
- S'informer/se former aux techniques d'aménagements végétalisés, pour concilier les enjeux de zéro pesticide, la gestion durable des eaux pluviales et autres enjeux environnementaux
- S'assurer de la qualité des finitions en discutant avec les entrepreneurs et en suivant les chantiers

Enfin, cette journée a fait ressortir plusieurs **recommandations générales** pour aménager des voiries favorables au zéro pesticide :

- Faire appel à la Cellule d'appui zéro pesticide pour un soutien technique et un accompagnement (voir exposé de V. Vanparys)
- Aménager des espaces végétalisés qui permettent à la fois une gestion durable des eaux pluviales et un entretien 0 phyto (voir exposé d'A-C Dewez)
- Se baser sur les tests réalisés par le Centre de recherches routières pour choisir les revêtements et dessiner les aménagements (voir exposé d'E. Boonen)
- Tirer profit des paillages et plantes couvre-sols, et prendre conseil auprès d'Ecawal (voir exposé de P. Colomb)
- Encourager les citoyens à végétaliser les espaces publics (voir exposé de J-F Ghysen)
- Tirer profit de l'expérience d'autres gestionnaires (voir exposés d'E. Flamée et C. Deneve)

Contacts utiles, personnes et structures de référence

- Cellule d'appui zéro pesticide : info@zeropesticide.brussels
Soutien technique à la gestion écologique à Bruxelles
- Facilitateurs zéro pesticide d'Adalia 2.0. : facilitateur2@gmail.com et facilitateur3@gmail.com
Soutien technique à la gestion écologique en Wallonie
- Facilitateur eau : facilitateur@environnement.brussels
Conseils sur l'intégration de la gestion des eaux pluviales dans les projets d'aménagement, d'urbanisme et d'architecture
- Ecawal : info@ecowal.be
Conseils sur le fleurissement durables

Références utiles :

- ✓ **Guide de conception d'espaces publics, Bruxelles Environnement**
<https://environnement.brussels/thematiques/ville-durable/urbanisme/la-boite-outils-pour-le-developpement-de-quartiers-durables-2>

- ✓ **Le référentiel de conception et de gestion des espaces publics, Grand Lyon**
www.grandlyon.com/pratique/publications-voirie.html
- ✓ **Guide CRR**
www.brrc.be/fr/article/r8412
- ✓ **Fiches Adopta**
adopta.fr/publications/
- ✓ **Méthodologie de plan de gestion d'Apis Bruoc Sella** (disponible sur demande à info@zeropesticide.brussels)
- ✓ **Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes.** Aménagement et entretien des espaces urbanisés.
http://www.sagebaiededouarnenez.org/telechargement/Phytos_non_agricoles/Guide-des-alternatives-au-d%C3%A9sherbage-chimique-dans-les-communes.pdf
- ✓ **Aménager avec le végétal, pour des espaces verts durables.**
https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/65/amenager_avec_le_vegetal_pour_des_espaces_verts_durables